

---

**Procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du conseil municipal  
du 25 janvier 2010  
9 h 30**

---

**Séance tenue le lundi 25 janvier 2010  
Salle du conseil de l'hôtel de ville**

---

**PRÉSENCES :**

M. Gérald Tremblay, M. Michael Applebaum, Mme Élane Ayotte, Mme Manon Barbe, M. Daniel A. Bélanger, M. Richard Bélanger, M. Richard Bergeron, M. Michel Bissonnet, M. Laurent Blanchard, Mme Caroline Bourgeois, M. Étienne Brunet, Mme Maria Calderone, Mme Jocelyn Ann Campbell, Mme Marie Cinq-Mars, Mme Susan Clarke, Mme Jane Cowell-Poitras, M. François W. Croteau, M. Claude Dauphin, Mme Suzanne Décarie, M. Gilles Deguire, M. Laval Demers, Mme Mary Deros, M. Richard Deschamps, M. Alan DeSousa, M. Benoit Dorais, M. Christian Dubois, Mme Josée Duplessis, M. Alvaro Farinacci, M. Sammy Forcillo, M. Marc-André Gadoury, Mme Helen Fotopulos, Mme Véronique Fournier, M. Pierre Gagnier, Mme Louise Harel, Mme Andrée Hénault, Mme Elsie Lefebvre, M. François Limoges, M. Joe Magri, M. Pierre Mainville, Mme Ginette Marotte, M. Peter McQueen, M. Réal Ménard, M. Alex Norris, M. Lionel Perez, M. Dominic Perri, M. Gaëtan Primeau, M. François Robillard, M. Marvin Rotrand, M. Aref Salem, Mme Anie Samson, M. Alain Tassé, Mme Clémentina Teti-Tomassi, Mme Lyn Thériault, Mme Émilie Thuillier, M. Claude Trudel, M. Frank Venneri, M. Bertrand Ward, Mme Monique Worth et M. Robert L. Zambito.

**PRÉSENCES EN COURS DE SÉANCE :**

M. Harout Chitilian, M. Jean-Marc Gibeau et M. Luis Miranda.

**ABSENCE :**

M. Luc Ferrandez.

**ABSENCES AVEC MOTIF :**

M. Frantz Benjamin et M. Pierre Lampron.

**AUTRES PRÉSENCES :**

Mme Colette Fraser, Greffière adjointe  
M. Yves Saindon, Greffier de la Ville

---

Le président du conseil, M. Claude Dauphin, déclare la séance ouverte et demande d'observer un moment de recueillement. Il invite les membres à avoir une pensée particulière pour le conseiller Lampron qui est hospitalisé.

---

À 9 h 40, le président du conseil reconnaît le leader de la majorité qui indique que des modifications seront apportées à l'ordre du jour avec le consentement des deux partis d'opposition et confirme la tenue d'un comité plénier. Il signale également que la leader de l'opposition officielle souhaite être le porte-parole de sa formation en matière de budget en remplacement du conseiller Lampron à qui elle avait cédé son temps de parole.

---

**1 - Période de questions du public**

Le président du conseil appelle le point « Période de questions du public ».

<u>Question de</u>	<u>À</u>	<u>Objet</u>
M. Jean Laramée	M. Gérald Tremblay	Moratoire sur la mise en application de la taxe sur le stationnement / Suggestion à l'effet d'augmenter le taux de taxation des immeubles non-résidentiels
M. Louis Langevin	M. Gérald Tremblay (M. Alan DeSousa)	Disponibilité des documents budgétaires format papier pour les citoyens / Paiement du compte de taxes en 2 versements
Mme Sylvia Oljemark	M. Gérald Tremblay (M. Alan DeSousa)	Sommes allouées pour la protection des milieux naturels pas clairement spécifiées au PTI 2010-2012 / Poursuite du programme souhaitée <b>Dépôt d'un document</b>
M. David Fletcher	M. Gérald Tremblay	Indication des sommes prévues pour la protection des milieux naturels au budget et au PTI / Maintien des actions pour refléter les promesses faites
M. David Shtern	M. Alan DeSousa	Ventilation des sommes allouées pour la protection des milieux naturels dans le budget / Avenir de Meadowbrook
M. André Poulin	M. Gérald Tremblay	Proposition d'amendement pour éviter l'imposition d'une taxe sur les parcs de stationnement / Effets négatifs de cette mesure
Mme Dida Berku	M. Gérald Tremblay (M. Alan DeSousa)	Manque d'information à l'égard d'une augmentation de 91 M\$ reliée aux caisses de retraite
M. Michel Benoit	M. Gérald Tremblay	Sous-évaluation des valeurs de certains immeubles au rôle d'évaluation et irrégularités signalées
Mme Alison Hackney	M. Gérald Tremblay (M. Alan DeSousa)	Engagement à l'effet de dépenser les sommes prévues pour la protection des milieux naturels / Poursuite du Programme d'accès à la propriété

À l'expiration du délai imparti pour la période de questions des citoyens par le *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal (06-051)*, le président du conseil déclare la période de questions des citoyens close à 10 h 31.

**2 - Période de questions des membres du conseil**

Le président du conseil appelle le point « Période de questions des membres du conseil ».

Les conseillers et conseillères ci-dessous formulent des questions aux membres du conseil indiqués en regard de leur nom :

<u>Question de</u>	<u>À</u>	<u>Objet</u>
Mme Louise Harel	M. Gérald Tremblay (M. Marvin Rotrand)	Directives du maire à l'égard du vote sur le budget des deux élus de l'opposition siégeant au comité exécutif / Coupures budgétaires importantes sous prétexte de la révision du processus d'appels d'offres et effets sur l'économie montréalaise
Mme Anie Samson	M. Gérald Tremblay (M. Alan DeSousa)	Rôle de moteur économique de Montréal compromis avec des coupures de 350 M\$ et qualité de services aux citoyens affectée
Mme Josée Duplessis	M. Claude Trudel	Réduction du budget du Service de police de la Ville de Montréal et effets sur le sentiment de sécurité / Possibilité de réajustements budgétaires en cours d'année
Mme Elsie Lefebvre	M. Gérald Tremblay (M. Alan DeSousa)	Augmentation du fardeau fiscal en temps de crise économique / Impacts de ces mesures sur les familles et mesures d'atténuation
M. François Robillard	M. Richard Deschamps	Stratégie de la Ville de Montréal pour stimuler l'économie / Liste des projets d'infrastructures qui seront mis de l'avant dans le cadre du programme fédéral

À l'expiration du délai imparti pour la période de questions des membres du conseil par le *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal (06-051)*, le président du conseil déclare la période de questions des conseillers close à 11 h 01.

---

## CM10 0015

### Dépôt du rapport de la Commission ad hoc sur le budget ayant trait à l'étude du budget 2010 et du Programme triennal d'immobilisations 2010-2012 de la Ville de Montréal (volet ville centrale)

Monsieur Bertrand A. Ward dépose le rapport de la Commission ad hoc sur le budget ayant trait à l'étude du budget 2010 et du programme triennal d'immobilisations 2010-2012 de la Ville de Montréal (volet ville centrale) comprenant les rapports minoritaires de l'opposition officielle et du deuxième parti de l'opposition, et le conseil en prend acte.

---

Un débat s'engage.

---

**CM10 0016**

**Adoption de l'ordre du jour de la séance du conseil municipal**

Il est proposé par M. Gérald Tremblay

appuyé par Mme Mary Deros

Et résolu :

d'adopter l'ordre du jour de l'assemblée extraordinaire du conseil municipal du 25 janvier 2010, tel que livré aux membres du conseil, ainsi que l'avis de convocation de la présente séance en y ajoutant les articles 15.01, 15.02 et 15.03.

---

Un débat s'engage.

---

Adopté à l'unanimité.

11.01

---

**CM10 0017**

**Ajout - Déclaration de reconnaissance de la relation privilégiée entre les villes de Montréal et Port-au-Prince**

Considérant l'ampleur du désastre qui a secoué la Ville de Port-au-Prince et Haïti le 12 janvier dernier;

Considérant les nombreuses pertes de vies humaines, le nombre important de sinistrés et de familles dont les maisons ont été détruites, les collectivités et les personnes sans ressources dans la Ville de Port-au-Prince;

Considérant les liens d'amitié et les relations privilégiées qui existent entre la Ville de Montréal et la Ville de Port-au-Prince;

Considérant l'ampleur des besoins dont nous ont fait part le maire de Port-au-Prince, monsieur Muscadin Jean-Yves Jason et le premier ministre d'Haïti l'honorable Jean-Max Bellerive;

Considérant que les employés de la Ville de Montréal ont l'expertise et l'expérience pertinentes, qu'ils ont participé à 17 missions à Port-au-Prince au cours des 2 dernières années, dont plusieurs sur la gouvernance municipale et que le Service de Police de la Ville de Montréal assure une présence constante au sein des forces onusiennes;

Considérant que de nombreux Montréalais et Montréalaises, particulièrement ceux originaires d'Haïti, sont personnellement touchés par cette situation qui affecte des parents et des amis;

Considérant la mobilisation exceptionnelle des Montréalais et des Montréalaises de toutes origines en soutien à la population haïtienne;

Il est proposé par M. Gérald Tremblay

appuyé par Mme Mary Deros

Et résolu :

que le conseil municipal :

- 1- réitère sa sympathie aux familles éprouvées par cette catastrophe, tant à Montréal qu'en Haïti;
- 2- remercie les citoyens qui ont manifesté une solidarité exemplaire et une compassion collective, en regard de cette douloureuse épreuve;
- 3- continue à travailler étroitement avec la Ville de Port-au-Prince et concentre son aide à la reconstruction en utilisant tous les moyens à sa disposition pour participer à un prochain effort juste et durable;

- 4- donne son accord pour que l'expertise reconnue de ses employés soit mise à contribution dans les efforts de reconstruction de Port-au-Prince qui seront déployés par les « pays amis d'Haïti » et les Organismes Non Gouvernementaux (ONG);
- 5- consent à ce que la Ville de Montréal participe à la reconstruction d'Haïti et de son partenaire privilégié, la Ville de Port-au-Prince, avec une contribution en ressources humaines et matérielles qui représente au moins un million de dollars.

---

Un débat s'engage.

---

Adopté à l'unanimité.

15.01 (Ajout)

---

### **CM10 0018**

#### **Ajout - Déclaration d'appui du Caucus des maires des grandes villes canadiennes aux efforts de reconstruction des villes haïtiennes**

Considérant le violent séisme qui a frappé Haïti le 12 janvier 2010 faisant de terribles ravages et entraînant de nombreuses pertes en vies humaines;

Considérant la situation extrêmement précaire dans laquelle se retrouve le peuple haïtien, la Ville de Port-au-Prince et ses environs;

Considérant les difficultés économiques que connaît déjà ce pays et les nombreuses épreuves qu'il a vécues au cours des dernières années;

Considérant que les Canadiennes et les Canadiens ont fortement manifesté leur solidarité envers le peuple haïtien et plus particulièrement envers la communauté haïtienne de Montréal, l'une des plus importantes diasporas haïtiennes au monde;

Considérant le travail accompli depuis de nombreuses années par les ONG et les autres associations canadiennes de villes sur le territoire haïtien;

Considérant que Haïti est une zone de coopération prioritaire au Canada;

Considérant l'appartenance du Canada et d'Haïti à l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF) et à l'Organisation des États Américains (OEA);

Considérant l'intérêt démontré par diverses organisations internationales à collaborer avec les villes canadiennes dans la reconstruction de Haïti;

Considérant les différentes motions de solidarité adoptées par les municipalités canadiennes;

Il est proposé par M. Gérald Tremblay

appuyé par Mme Mary Deros

Et résolu :

- 1- que la Fédération canadienne des municipalités (FCM), de concert avec la Ville de Montréal, joue un rôle de leadership dans la coordination de l'assistance municipale, notamment des grandes villes canadiennes en Haïti;

- 2- que les grandes villes canadiennes soient invitées à mettre à profit leur expertise en participant à la création d'une banque d'experts provenant de différents domaines et que toute aide financière municipale reçue soit déposée dans un fonds dédié géré par la FCM afin de soutenir la reconstruction de Haïti en coopération avec le gouvernement fédéral;
- 3- que la FCM, de concert avec les associations provinciales/territoriales des municipalités et les villes canadiennes intéressées, coordonnent la gestion de ce fonds ainsi que la banque d'experts, le tout dans le respect des ententes bilatérales liant des villes canadiennes à des villes haïtiennes;
- 4- que le maire de Montréal transmette, à l'occasion de la rencontre internationale des ministres des Affaires étrangères qui se tiendra prochainement à Montréal, la volonté exprimée par les villes canadiennes de contribuer au processus de reconstruction des villes haïtiennes; et
- 5- que la FCM transmette ce même message au gouvernement du Canada.

---

Un débat s'engage.

---

Adopté à l'unanimité.

15.02 (Ajout)

---

#### **CM10 0019**

#### **Ajout - Déclaration d'appui de l'AIMF et de CGLU aux efforts de reconstruction des villes haïtiennes**

Lors d'un entretien avec la presse, le Président René Prével déclarait qu'un pays ne meurt pas, qu'un peuple ne meurt pas, qu'Haïti allait se relever, grâce à l'aide internationale présente pour le court, le moyen et le long terme, mais aussi grâce à la volonté du peuple haïtien de préserver la stabilité politique nécessaire à la construction de la continuité.

Les autorités locales, par leur proximité des citoyens, et par leur légitimité démocratique, sont les plus à même d'assurer l'accompagnement de la reconstruction politique, économique et sociale, des villes haïtiennes.

Considérant le violent séisme qui a frappé Haïti le 12 janvier 2010 et qui a eu pour conséquences de nombreuses pertes humaines, la précarisation des populations et la destruction de plusieurs agglomérations, notamment la capitale Port-au-Prince;

Considérant les conséquences de ce séisme sur les infrastructures économiques, sociales, culturelles et institutionnelles;

Considérant les difficultés économiques et sociales que connaît déjà Haïti et les nombreuses épreuves qu'il a vécues au cours des dernières années;

Considérant que Port-au-Prince, Carrefour, Pétienville et Cap Haïtien sont membres de l'AIMF (Association internationale des maires francophones), elle-même membre de CGLU (Cités et gouvernements locaux unis);

Considérant que l'AIMF, agissant au titre d'opérateur de la Francophonie pour la coopération décentralisée et CGLU, bénéficiant, comme la Francophonie, du statut d'observateur auprès de l'Assemblée générale des Nations Unies, se sont donnés pour mission d'encourager la coopération entre gouvernements locaux;

Considérant l'appel à la mobilisation lancé par le président de l'AIMF et de CGLU, M. Bertrand Delanoë, maire de Paris, pour répondre aux besoins impératifs de reconstruction des villes haïtiennes touchées par le séisme;

Considérant l'expertise acquise par l'AIMF en matière d'appui aux collectivités locales dans les processus de sorties de crise et de reconstruction;

Considérant la capacité de l'AIMF et de CGLU à coordonner l'action de leurs partenaires et de ceux qui se joindront à leur action;

Prenant acte de la tenue, à Montréal, de la Conférence ministérielle préparatoire sur Haïti, organisée par le ministre des Affaires étrangères du Canada, M. Lawrence Cannon, l'AIMF et CGLU s'engagent à apporter un appui aux organisations en charge de la reconstruction des villes haïtiennes;

Les membres de l'AIMF et de CGLU s'engagent à faire tous leurs efforts pour :

- créer les conditions les plus favorables pour l'élaboration d'un plan de reconstruction économique et social des villes haïtiennes qui s'intégrera au plan national;
- contribuer à la constitution d'une plateforme réunissant les représentants des villes et de l'État haïtien ainsi que leurs partenaires notamment les collectivités locales;
- veiller à ce que le plan de reconstruction respecte les réalités culturelles haïtiennes, les principes de bonne gouvernance et ceux du développement durable;
- réunir des ressources financières pour la mise en oeuvre de ce plan;
- mobiliser une banque d'experts dans le domaine de la gouvernance municipale, de l'aménagement urbain et de la planification des infrastructures et des équipements municipaux;
- mettre au service du gouvernement haïtien et des villes haïtiennes ces ressources fonctionnelles requises pour l'élaboration et la mise en oeuvre du plan de reconstruction;

Il est proposé par M. Gérald Tremblay

appuyé par Mme Mary Deros

Et résolu :

que les villes réunies au sein de l'AIMF et de CLGU expriment, par l'intermédiaire du président, maire de Paris, M. Bertrand Delanoë et du vice-président et maire de Montréal, M. Gérald Tremblay, aux ministres des Affaires étrangères et représentants des pays amis d'Haïti qui seront réunis à Montréal, leur volonté de participer activement au projet de reconstruction des villes d'Haïti et ce avec tous les partenaires mobilisés.

---

Un débat s'engage.

---

Adopté à l'unanimité.

15.03 (Ajout)

---

Il est proposé par M. Marvin Rotrand

appuyé par M. Alan DeSousa

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 30.01 à 30.05 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

---

**CM10 0020**

**Adoption du budget 2010 de la Ville de Montréal (volet ville centrale), incluant le certificat du trésorier pour l'exercice financier 2010**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 13 janvier 2010 par sa résolution CE10 0010;

Il est proposé par M. Marvin Rotrand

appuyé par M. Alan DeSousa

d'adopter, tel que présenté, le budget de la Ville de Montréal (volet ville centrale), incluant le certificat du trésorier, pour l'exercice financier 2010.

Il est proposé par M. Marvin Rotrand

appuyé par M. Alan DeSousa

que le conseil municipal se transforme en comité plénier pour l'étude du budget 2010 de la Ville de Montréal et du PTI 2010-2012, pour une période de 120 minutes, et qu'il désigne M. Bertrand A. Ward pour agir à titre de président du comité plénier.

---

Un débat s'engage.

---

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Le président du conseil invite M. Bertrand A. Ward à présider le comité plénier.

À 11 h 50, la transformation en comité plénier étant complétée, M. Bertrand A. Ward déclare la séance ouverte. Le conseil siégeant en comité plénier, le président du comité plénier invite M. Louis Roquet, directeur général, madame Rachel Laperrière, directrice générale adjointe, ainsi que M. Robert Lamontagne, directeur principal et trésorier au Service des finances à prendre place.

---

À 12 h 30, le président du comité plénier ajourne les travaux jusqu'à 14 h.

---



---

**Procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du conseil municipal  
du 25 janvier 2010  
9 h 30**

---

**Séance tenue le lundi 25 janvier 2010  
Salle du conseil de l'hôtel de ville**

---

**PRÉSENCES :**

M. Gérald Tremblay, M. Michael Applebaum, Mme Éloïse Ayotte, Mme Manon Barbe, M. Daniel A. Bélanger, M. Richard Bélanger, M. Richard Bergeron, M. Michel Bissonnet, M. Laurent Blanchard, Mme Caroline Bourgeois, M. Étienne Brunet, Mme Maria Calderone, Mme Jocelyn Ann Campbell, Mme Marie Cinq-Mars, M. Harout Chitilian, Mme Susan Clarke, Mme Jane Cowell-Poitras, M. François W. Croteau, M. Claude Dauphin, Mme Suzanne Décarie, M. Gilles Deguire, M. Laval Demers, Mme Mary Deros, M. Richard Deschamps, M. Alan DeSousa, M. Benoit Dorais, M. Christian Dubois, Mme Josée Duplessis, M. Alvaro Farinacci, M. Luc Ferrandez, M. Sammy Forcillo, M. Marc-André Gadoury, Mme Helen Fotopulos, Mme Véronique Fournier, M. Pierre Gagnier, M. Jean-Marc Gibeau, Mme Louise Harel, Mme Andrée Hénault, Mme Elsie Lefebvre, M. François Limoges, M. Pierre Mainville, Mme Ginette Marotte, M. Peter McQueen, M. Réal Ménard, M. Luis Miranda, M. Alex Norris, M. Dominic Perri, M. Lionel Perez, M. Gaëtan Primeau, M. François Robillard, M. Marvin Rotrand, M. Aref Salem, Mme Anie Samson, M. Alain Tassé, Mme Clémentina Teti-Tomassi, Mme Émilie Thuillier, M. Claude Trudel, M. Frank Venneri, M. Bertrand Ward, Mme Monique Worth et M. Robert L. Zambito.

**ABSENCES :**

M. Joe Magri et Mme Lyn Thériault.

**ABSENCES AVEC MOTIF :**

M. Frantz Benjamin, M. Pierre Lampron et Mme Elsie Lefebvre.

**AUTRES PRÉSENCES :**

Mme Colette Fraser, Greffière adjointe  
M. Yves Saindon, Greffier de la Ville

**ABSENCES SANS MOTIF LORS DU VOTE ENREGISTRÉ SUR L'APPEL DE LA DÉCISION DU PRÉSIDENT DU CONSEIL SUR LA RECEVABILITÉ DE L'AMENDEMENT DE M. MÉNARD ET Mme SAMSON SUR L'ARTICLE 30.01**

M. Dominic Perri et M. Peter McQueen.

---

**CM10 0020 (suite)**

**Adoption du budget 2010 de la Ville de Montréal (volet ville centrale), incluant le certificat du trésorier pour l'exercice financier 2010**

À 14 h 05, le comité plénier reprend ses travaux.

À 15 h 25, du consentement unanime des membres présents, le comité plénier est levé.

Le président du comité plénier, M. Bertrand A. Ward rend compte des résultats du comité plénier. Pendant sa tenue, il y a eu 31 interventions et 55 questions. M. Ward remercie tous les participants et profite de l'occasion pour souhaiter un prompt rétablissement au conseiller Pierre Lampron.

---

À 15 h 29, le président du conseil, M. Claude Dauphin, reprend le fauteuil présidentiel.

À 15 h 33, le conseil reprend l'étude de l'article 30.01.

---

Un débat s'engage.

Il est proposé par M. Réal Ménard

appuyé par Mme Anie Samson

de modifier la proposition principale présentement à l'étude comme suit :

« en ajoutant un addendum au programme triennal d'immobilisations 2010-2012 :

que la Ville de Montréal s'engage à ne pas retrancher de montants au PTI accumulés des arrondissements ».

---

Un débat s'engage.

Après avoir pris en délibéré cette proposition d'amendement, le président du conseil la juge recevable.

---

Un débat s'engage.

À 16 h 55, le président du conseil suspend temporairement la séance du conseil.

À 16 h 56, le conseil reprend ses travaux sur la recevabilité de la proposition d'amendement des conseillers Ménard et Samson.

Le leader de la majorité conteste la décision du président du conseil sur la recevabilité de l'amendement des conseillers Ménard et Samson.

---

Un débat s'engage.

Le président du conseil confirme le maintien de sa décision sur la recevabilité de la proposition d'amendement des conseillers Ménard et Samson.

---

Un débat s'engage.

Il est proposé par M. Marvin Rotrand

appuyé par Mme Marie Cinq-Mars  
M. Richard Bélanger  
Mme Jocelyn-Ann Campbell  
Mme Clementina Teti-Tomassi  
M. Michael Applebaum

d'en appeler de la décision du président du conseil, en vertu de l'article 100 du *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal (06-051)*.

La proposition est agréée.

Il est proposé par       Mme Anie Samson  
appuyé par               Mme Élane Ayotte  
                                  M. Réal Ménard

de procéder à un vote enregistré sur l'appel de la décision du président concernant la recevabilité de l'amendement des conseillers Ménard et Samson.

Le greffier fait l'appel des membres et le conseil se partage comme suit :

**VOTE**

**Votent en faveur :**       Mesdames et Messieurs Gérald Tremblay, Bissonnet, Trudel, Barbe, DeSousa, Applebaum, Deschamps, Fotopulos, Deros, Worth, Rotrand, Venneri, Cinq-Mars, Richard Bélanger, Campbell, Teti-Tomassi, Cowell-Postras, Forcillo, Tassé, Marotte, Miranda, Deguire, Dubois, Ward, Clarke, Chitilian, Zambito, Daniel Bélanger, Calderone, Salem, Perez, Demers, Farinacci et Hénault. (34)

**Votent contre :**       Mesdames et Messieurs Samson, Ayotte, Primeau, Ménard, Croteau, Dorais, Blanchard, Décarie, Bourgeois, Fournier, Robillard, Duplessis, Limoges, Ferrandez, Thuillier, Gagnier, Norris, Mainville et Gadoury. (19)

**Ouverture des portes**   La chef de l'opposition officielle Mme Louise Harel et le conseiller Étienne Brunet entrent dans la salle des délibérations immédiatement après la proclamation du résultat du vote et déclarent que s'ils avaient été présents au moment de ce vote, ils auraient voté contre cette proposition.

Le conseiller Jean-Marc Gibeau entre dans la salle des délibérations immédiatement après la proclamation du résultat du vote et déclare que s'il avait été présent au moment de ce vote, il aurait voté en faveur de cette proposition.

**Résultat :**               En faveur : 35  
                                  Contre : 21

La décision du président du conseil ayant été renversée, la proposition d'amendement des conseillers Ménard et Samson est irrecevable.

---

À 17 h 08, le président du conseil suspend la séance du conseil jusqu'à 19 h.

---



---

**Procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du conseil municipal  
du 25 janvier 2010  
9 h 30**

---

**Séance tenue le lundi 25 janvier 2010  
Salle du conseil de l'hôtel de ville**

---

**PRÉSENCES :**

M. Gérald Tremblay, M. Michael Applebaum, Mme Éline Ayotte, Mme Manon Barbe, M. Daniel A. Bélanger, M. Richard Bélanger, M. Frantz Benjamin, M. Richard Bergeron, M. Michel Bissonnet, M. Laurent Blanchard, Mme Caroline Bourgeois, M. Étienne Brunet, Mme Maria Calderone, Mme Jocelyn Ann Campbell, Mme Marie Cinq-Mars, M. Harout Chitilian, Mme Susan Clarke, Mme Jane Cowell-Poitras, M. François W. Croteau, M. Claude Dauphin, Mme Suzanne Décarie, M. Gilles Deguire, M. Laval Demers, Mme Mary Deros, M. Richard Deschamps, M. Alan DeSousa, M. Benoit Dorais, M. Christian Dubois, Mme Josée Duplessis, M. Alvaro Farinacci, M. Luc Ferrandez, M. Sammy Forcillo, M. Marc-André Gadoury, Mme Véronique Fournier, M. Pierre Gagnier, Mme Andrée Hénault, M. Francois Limoges, M. Pierre Mainville, Mme Ginette Marotte, M. Peter McQueen, M. Réal Ménard, M. Luis Miranda, M. Alex Norris, M. Dominic Perri, M. Lionel Perez, M. Gaëtan Primeau, M. François Robillard, M. Marvin Rotrand, M. Aref Salem, Mme Anie Samson, M. Alain Tassé, Mme Clémentina Teti-Tomassi, Mme Émilie Thuillier, M. Claude Trudel, M. Frank Venneri, Mme Monique Worth et M. Robert L. Zambito.

**PRÉSENCES EN COURS DE SÉANCE :**

Mme Helen Fotopulos, M. Jean-Marc Gibeau, Mme Louise Harel, M. Joe Magri et M. Bertrand Ward

**ABSENCE :**

Mme Lyn Thériault.

**ABSENCES AVEC MOTIF :**

Mme Elsie Lefebvre et M. Pierre Lampron.

**AUTRES PRÉSENCES :**

Mme Colette Fraser, Greffière adjointe  
M. Yves Saindon, Greffier de la Ville

**ABSENCE SANS MOTIF LORS DU VOTE ENREGISTRÉ SUR LES ARTICLES 30.01 ET 30.02**

M. Luis Miranda.

**ABSENCE SANS MOTIF LORS DU VOTE ENREGISTRÉ SUR LES ARTICLES 80.01 (30.01) et 80.01 (30.03)**

M. Luis Miranda.

**ABSENCE AVEC MOTIF LORS DU VOTE ENREGISTRÉ SUR LES ARTICLES 80.01 (30.01) et 80.01 (30.03)**

M. Frantz Benjamin.

---

**CM10 0020 (suite)**

**Adoption du budget 2010 de la Ville de Montréal (volet ville centrale), incluant le certificat du trésorier pour l'exercice financier 2010**

À 19 h 07, le conseil reprend l'étude de l'article 30.01.

---

Un débat s'engage.

---

Il est proposé par M. Gaëtan Primeau

appuyé par Mme Élane Ayotte

de modifier la proposition principale présentement à l'étude en ajoutant le paragraphe suivant :

« Rétablir le PTI global 2010 tel qu'il était prévu lors du PTI de 2009-2011, soit 1,13 G\$ plutôt que le 774,48 M\$ ».

Après avoir pris en délibéré la proposition d'amendement des conseillers Primeau et Ayotte, et compte tenu que le conseil municipal a renversé sa décision, le président du conseil la juge irrecevable.

Le conseil reprend l'étude de l'article 30.01.

---

Un débat s'engage.

---

Il est proposé par M. Marc-André Gadoury

appuyé par M. Pierre Mainville

de modifier la proposition principale présentement à l'étude en y ajoutant les paragraphes suivants :

« Attendu que les arrondissements assument l'ensemble des coûts d'entretien de la voirie sur les rues résidentielles;

Attendu que les arrondissements sont responsables d'entretenir plusieurs immeubles municipaux et d'offrir plusieurs services de proximité et de qualité à leurs citoyens;

Attendu que la structure décentralisée des arrondissements exige une décentralisation équivalente du pouvoir politique et budgétaire pour être efficace;

Attendu que le budget 2010 ne mentionne aucunement les modalités sur la répartition du budget supplémentaire de 12 millions \$ destiné aux arrondissements;

Il est proposé :

que l'Administration délègue à la Commission permanente du conseil municipal sur les finances, les services administratifs et le capital humain le soin de clairement définir les critères de répartition de l'enveloppe de 12 millions \$ destinée aux arrondissements. »

Après avoir pris en délibéré la proposition d'amendement des conseillers Gadoury et Mainville, le président du conseil la juge recevable.

---

Un débat s'engage.

---

Le leader de la majorité propose une modification à la proposition d'amendement des conseillers Gadoury et Mainville afin que le dernier paragraphe de la proposition se lise comme suit :

« que l'Administration propose à la Commission permanente du conseil municipal sur les finances, les services administratifs et le capital humain le soin de déterminer les modalités et les scénarios pour définir les critères de répartition de l'enveloppe de 12 millions \$ destinée aux arrondissements afin de formuler des recommandations au comité exécutif. »

Les conseillers Gadoury et Mainville acceptent cette modification à leur proposition d'amendement.

---

Un débat s'engage.

---

Le président du conseil demande au greffier de faire lecture de la proposition d'amendement, telle que modifiée, en vertu de l'article 87 du *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal (06-051)*.

---

Un débat s'engage.

---

Le président du conseil met aux voix la proposition d'amendement, telle que modifiée, des conseillers Gadoury et Mainville et la déclare adoptée à la majorité des voix à la suite de l'enregistrement de la dissidence du conseiller Alex Norris.

Le conseil reprend l'étude de l'article 30.01, tel que modifié.

---

Un débat s'engage.

---

Il est proposé par Mme Émilie Thuillier

appuyé par M. Peter McQueen

d'amender l'article 30.01, tel que modifié, présentement à l'étude afin qu'il se lise comme suit :

« Attendu que la Société de gestion Marie-Victorin a perdu sa principale raison d'être depuis la rétrocession de ses équipements scientifiques à la Ville en 2003;

Attendu que cette société est entièrement financée par la Ville;

Attendu que cette société finance des activités tenues aux Muséums Nature qui pourraient très bien être effectuées par ces derniers;

Attendu que cette société a des frais de gestion représentant près de la moitié des contributions de la Ville;

Attendu que la gestion par le conseil de ville d'un budget distinct d'aussi faible envergure (~20 000\$ par année) entraîne des dépenses administratives disproportionnées;

Il est proposé que :

l'Administration rejette les prévisions budgétaires pour l'année 2010 de la Société de gestion Marie-Victorin et que le Service des finances en collaboration avec les Muséums Nature fassent, au cours de l'année 2010, une évaluation sur la pertinence de maintenir leur contribution financière à cette société à l'intention de la Commission permanente du conseil municipal sur les finances, les services administratifs et le capital humain ».

Après avoir pris en délibéré la proposition d'amendement des conseillers Thuillier et McQueen, et compte tenu que le conseil municipal a renversé sa décision, le président du conseil la juge irrecevable.

---

Un débat s'engage.

---

Il est proposé par Mme Émilie Thuillier

appuyé par M. François Limoges

de modifier la proposition d'amendement ci-haut des conseillers Thuillier et McQueen jugée irrecevable, en y retirant le 5<sup>e</sup> attendu et en retirant les mots « l'Administration rejette les prévisions budgétaires 2010 de la Société de gestion Marie-Victorin et que » du début de la phrase du dernier paragraphe de la proposition. Le paragraphe se lirait comme suit :

« Il est proposé que le Service des finances en collaboration avec les Muséums Nature fassent, au cours de l'année 2010, une évaluation sur la pertinence de maintenir leur contribution financière à cette société à l'intention de la Commission permanente du conseil municipal sur les finances, les services administratifs et le capital humain ».

Le président du conseil juge cette proposition d'amendement reformulée par les conseillers Thuillier et Limoges recevable.

---

Un débat s'engage.

---

Il est proposé par M. Marvin Rotrand

appuyé par M. Sammy Forcillo

d'apporter un sous-amendement à cette proposition d'amendement reformulée des conseillers Thuillier et Limoges afin d'y retirer le premier attendu.

---

Un débat s'engage.

---

Il est proposé de procéder à un vote à main levée sur la proposition de sous-amendement des conseillers Rotrand et Forcillo.

La proposition est agréée.

Le président du conseil met aux voix la proposition de sous-amendement des conseillers Rotrand et Forcillo et le conseil se partage comme suit :

En faveur : 34

Contre : 23

Le président du conseil déclare la proposition de sous-amendement des conseillers Rotrand et Forcillo adoptée à la majorité des voix.

Il est proposé de procéder à un vote à main levée sur la proposition d'amendement, telle que modifiée, des conseillers Thuillier et Limoges.

La proposition est agréée.

Le président du conseil met aux voix la proposition d'amendement, telle que modifiée, des conseillers Thuillier et Limoges et la déclare adoptée à l'unanimité.

Le conseil reprend l'étude de l'article 30.01, tel que modifié.

---

Un débat s'engage.

---

Il est proposé par Mme Anie Samson

appuyé par Mme Louise Harel

d'amender l'article 30.01, tel que modifié, présentement à l'étude afin qu'il se lise comme suit :

« Attendu la recommandation R-18 unanime de la commission ad hoc du conseil municipal sur l'étude du budget à cet effet ;

Que la Ville de Montréal s'engage à mesurer l'impact de l'imposition d'une taxe sur le stationnement au centre-ville et évalue, en commission du conseil les possibilités d'étendre l'application de cette taxe à d'autres secteurs de la Ville de Montréal, dans le but de financer le transport en commun. »

---

À 21 h 09, le président du conseil suspend la séance du conseil.

À 21 h 12, le conseil reprend ses travaux sur la recevabilité de la proposition d'amendement des conseillères Samson et Harel.

---

Après avoir pris en délibéré la proposition d'amendement des conseillères Samson et Harel, le président du conseil la juge recevable.

---

Un débat s'engage.

---

Il est proposé par Mme Anie Samson

appuyé par Mme Louise Harel

de procéder à un vote enregistré sur la proposition d'amendement présentement à l'étude.

Le greffier fait l'appel des membres et le conseil se partage comme suit :

#### **VOTE**

**Votent en faveur:** Mesdames et Messieurs Harel, Samson, Ayotte, Primeau, Ménard, Croteau, Dorais, Blanchard, Décarie, Bourgeois, Fournier, Brunet, Robillard, Bergeron, Duplessis, Limoges, Ferrandez, Thuillier, Gagnier, McQueen, Norris, Mainville et Gadoury. (23)

**Votent contre:** Mesdames et Messieurs Gérald Tremblay, Bissonnet, Trudel, Barbe, DeSousa, Applebaum, Deschamps, Fotopulos, Deros, Worth, Rotrand, Venneri, Cinq-Mars, Richard Bélanger, Campbell, Teti-Tomassi, Magri, Cowell-Poitras, Forcillo, Gibeau, Tassé, Marotte, Miranda, Deguire, Dubois, Benjamin, Ward, Perri, Clarke, Chitilian, Zambito, Daniel Bélanger, Calderone, Salem, Perez, Demers, Farinacci et Hénault. (38)

**Résultat:** En faveur : 23  
Contre : 38

Le président du conseil déclare la proposition d'amendement des conseillères Samson et Harel rejetée.

Le conseil reprend l'étude de l'article 30.01, tel que modifié.

---

Un débat s'engage.

---

Mme Samson dépose le rapport de la Commission permanente du conseil municipal sur les finances, les services administratifs et le capital humain sur l'étude du budget 2009 et du programme triennal d'immobilisations 2009-2011 de la Ville de Montréal (volet ville centrale) pour appuyer ses propos.

---

Un débat s'engage.

---

Il est proposé par M. Peter McQueen  
appuyé par Mme Josée Duplessis

d'amender l'article 30.01, tel que modifié, présentement à l'étude afin qu'il se lise comme suit :

« Attendu que les hausses de taxes annoncées dans le budget 2010 vont rapporter 178 M\$ supplémentaires à la Ville ;

Attendu qu'une taxe sur le stationnement étalée sur l'ensemble du territoire montréalais permet de diminuer le taux par case de stationnement ;

Attendu qu'une taxe sur les stationnements non résidentiels et hors-rues (NRHR) de 5 espaces ou plus (415 000 cases) rapporterait à la Ville 135 M\$ par année ;

Attendu que le principe de l'utilisateur-payeur offre des avantages économiques et écologiques indéniables ;

Attendu une hausse de taxes foncières de 5,6 % en pleine crise ;

Il est proposé d'étendre la taxe sur les stationnements non résidentiels et hors-rues (NRHR) de 5 espaces ou plus à l'ensemble du territoire montréalais ;

Pour ce faire, il est proposé de revoir à la hausse les revenus de la taxe sur les parcs de stationnements de 16,9 M\$ à 135 M\$ pour l'année 2010 (p.93) et de réduire conséquemment de 118,1 M\$ les revenus de la taxe générale, en la faisant passer de 2 328 M\$ à 2 210 M\$ (p.93). »

Après avoir pris en délibéré la proposition d'amendement des conseillers McQueen et Duplessis, compte tenu que le conseil municipal a renversé sa décision, le président du conseil la juge irrecevable.

---

Un débat s'engage.

---

Il est proposé par Mme Josée Duplessis  
appuyé par Mme Élane Ayotte  
Mme Anie Samson  
Mme Louise Harel  
M. Luc Ferrandez  
M. Alex Norris

d'en appeler de la décision du président du conseil, en vertu de l'article 100 du *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal (06-051)*.

La proposition est agréée.

Il est proposé par Mme Anie Samson  
appuyé par Mme Josée Duplessis

de procéder à un vote enregistré sur l'appel de la décision du président concernant l'irrecevabilité de l'amendement des conseillers McQueen et Duplessis.

Le greffier fait l'appel des membres et le conseil se partage comme suit :

**VOTE**

**Votent en faveur:** Mesdames et Messieurs Gérald Tremblay, Bissonnet, Trudel, Barbe, DeSousa, Applebaum, Deschamps, Fotopulos, Deros, Worth, Rotrand, Venneri, Cinq-Mars, Richard Bélanger, Campbell, Teti-Tomassi, Magri, Cowell-Poitras, Forcillo, Gibeau, Tassé, Marotte, Miranda, Deguire, Dubois, Benjamin, Ward, Perri, Clarke, Chitilian, Zambito, Daniel Bélanger, Calderone, Salem, Perez, Demers, Farinacci et Hénault. (38)

**Votent contre:** Mesdames et Messieurs Harel, Samson, Ayotte, Primeau, Ménard, Croteau, Dorais, Blanchard, Décarie, Bourgeois, Fournier, Brunet, Robillard, Bergeron, Duplessis, Limoges, Ferrandez, Thuillier, Gagnier, McQueen, Norris, Mainville et Gadoury. (23)

**Résultat:** En faveur : 38  
Contre : 23

La décision du président du conseil à l'effet de déclarer la proposition d'amendement des conseillers McQueen et Duplessis irrecevable est maintenue.

Le chef du deuxième parti de l'opposition soulève une question de privilège et déclare que l'obligation d'obtenir un nouveau certificat du trésorier pour amender le budget et le PTI porte atteinte aux droits des élus.

Le chef de l'opposition officielle ainsi que les conseillers Ménard et Gagnier soulèvent des questions de privilège quant au rôle du président et au respect des droits des élus de la minorité.

Le président du conseil déclare avoir pris note des questions de privilège soulevées en vertu des articles 101, 102 et 103 du *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal (06-051)*, et être suffisamment informé.

Le conseil reprend l'étude de l'article 30.01, tel que modifié.

---

Un débat s'engage.

---



---

À 22 h 13 le président du conseil suspend temporairement la séance du conseil.

À 22 h 30, le conseil reprend l'étude de l'article 30.01, tel que modifié.

---



---

Un débat s'engage.

---

Il est proposé par Mme Josée Duplessis  
appuyé par M. Marc-André Gadoury

d'amender l'article 30.01, tel que modifié, présentement à l'étude afin qu'il se lise comme suit :

« Attendu que la nouvelle taxe foncière pour les stationnements intérieurs et extérieurs du centre-ville a été élaborée sans consultation publique ;

Attendu que cette taxe est inéquitable et nuit à la prospérité du centre-ville de Montréal ;

Attendu le seuil d'exemption trop élevé qui permet aux opérateurs de stationnements de scinder en plusieurs parties leurs opérations pour se soustraire de la taxe ;

Attendu qu'il y a environ 415 000 cases de stationnements de 5 espaces ou plus, non résidentiels et hors-rues (NRHR) sur le territoire de la Ville de Montréal ;

Attendu que le faible montant récolté par cette taxe (20 M\$/an) en comparaison avec les investissements requis dans le Plan de transport (250 M\$/an) ;

Attendu qu'il est possible de terminer l'inventaire détaillé des stationnements à la grandeur du territoire montréalais en moins de 6 mois ;

Attendu qu'il est possible d'exiger les paiements rétroactifs de la taxe sur le stationnement à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2010, une fois l'inventaire complété ;

Il est proposé que l'administration étudie comment étendre la taxe sur les stationnements non résidentiels et hors-rues (NRHR) de 5 espaces ou plus à l'ensemble des 415 000 cases présentes sur le territoire montréalais afin d'en diminuer le taux de taxation par case. »

---

Un débat s'engage.

---

Après avoir pris en délibéré la proposition d'amendement des conseillers Duplessis et Gadoury, le président du conseil la juge recevable étant donné l'entente intervenue à l'effet que la Commission de la présidence révisé, dans les meilleurs délais, le *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal (06-051)* quant aux règles régissant la recevabilité des amendements au budget et au programme triennal d'immobilisations.

---

Un débat s'engage.

---

Il est proposé de procéder à un vote à main levée sur la proposition d'amendement des conseillers Duplessis et Gadoury.

La proposition est agréée.

Le président du conseil met aux voix la proposition d'amendement des conseillers Duplessis et Gadoury et le conseil se partage comme suit :

En faveur : 10  
Contre : 48

Le président du conseil déclare la proposition d'amendement des conseillers Duplessis et Gadoury rejetée.

Le conseil reprend l'étude de l'article 30.01, tel que modifié.

---

Un débat s'engage.

---

Il est proposé par       Mme Anie Samson  
appuyé par               Mme Louise Harel

de procéder à un vote enregistré sur l'article 30.01, tel que modifié.

Le greffier fait l'appel des membres et le conseil se partage comme suit :

## **VOTE**

**Votent en faveur:** Mesdames et Messieurs Gérald Tremblay, Bissonnet, Trudel, Barbe, DeSousa, Applebaum, Deschamps, Fotopulos, Deros, Worth, Rotrand, Venneri, Cinq-Mars, Richard Bélanger, Campbell, Teti-Tomassi, Magri, Cowell-Poitras, Forcillo, Gibeau, Tassé, Marotte, Deguire, Dubois, Benjamin, Ward, Perri, Clarke, Chitilian, Zambito, Daniel Bélanger, Calderone, Salem, Perez, Demers, Farinacci, Hénault et Bergeron. (38)

**Votent contre:** Mesdames et Messieurs Harel, Samson, Ayotte, Primeau, Ménard, Croteau, Dorais, Blanchard, Décarie, Bourgeois, Fournier, Brunet, Robillard, Duplessis, Limoges, Ferrandez, Thuillier, Gagnier, McQueen, Norris, Mainville et Gadoury. (22)

**Résultat:** En faveur : 38  
Contre : 22

Le président du conseil déclare l'article 30.01, tel que modifié, adopté à la majorité des voix, et il est

RÉSOLU

en conséquence.

30.01 1094866001

---

### CM10 0021

#### Adoption du programme triennal d'immobilisations 2010-2012 de la Ville de Montréal (volet ville centrale)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 13 janvier 2010 par sa résolution CE10 0011;

Il est proposé par M. Marvin Rotrand

appuyé par M. Alan DeSousa

d'adopter le programme triennal d'immobilisations 2010-2012 de la Ville de Montréal (volet ville centrale).

---

Un débat s'engage.

---

Il est proposé par Mme Anie Samson

appuyé par Mme Louise Harel

de procéder à un vote enregistré sur l'article 30.02.

Le greffier fait l'appel des membres et le conseil se partage comme suit :

#### VOTE

**Votent en faveur:** Mesdames et Messieurs Tremblay, Bissonnet, Trudel, Barbe, DeSousa, Applebaum, Deschamps, Fotopulos, Deros, Worth, Rotrand, Venneri, Cinq-Mars, Bélanger, Campbell, Teti-Tomassi, Magri, Cowell-Poitras, Forcillo, Gibeau, Tassé, Marotte, Deguire, Dubois, Benjamin, Ward, Perri, Clarke, Chitilian, L. Zambito, Bélanger, Calderone, Salem, Perez, Demers, Farinacci, Hénault et Bergeron (38)

**Votent contre:** Mesdames et Messieurs Harel, Samson, Ayotte, Primeau, Ménard, Croteau, Dorais, Blanchard, Décarie, Bourgeois, Fournier, Brunet, Robillard, Duplessis, Limoges, Ferrandez, Thuillier, Gagnier, McQueen, Norris, Mainville et Gadoury (22)

**Résultat:** En faveur : 38  
Contre : 22

Le président du conseil déclare l'article 30.02 adopté à la majorité des voix, et il est

RÉSOLU

en conséquence.

30.02 1093074006

---

**CM10 0022**

**Résolution décrétant la publication d'un document explicatif du budget 2010 et du programme triennal d'immobilisations 2010-2012 de la Ville de Montréal (volet ville centrale)**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 13 janvier 2010 par sa résolution CE10 0021;

Il est proposé par M. Marvin Rotrand

appuyé par M. Alan DeSousa

Et résolu :

de décréter qu'un document explicatif du budget de l'exercice financier 2010 et du programme triennal d'immobilisations 2010-2012 (volet ville centrale) soit publié dans un journal diffusé sur le territoire de la ville, conformément à l'article 474.3 de la Loi sur les cités et villes.

---

Un débat s'engage.

---

Adopté à l'unanimité.

30.03 1091362010

---

**CM10 0023**

**Approbation du budget 2010 de la Corporation Anjou 80**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 13 janvier 2010 par sa résolution CE10 0015;

Il est proposé par M. Marvin Rotrand

appuyé par M. Alan DeSousa

Et résolu :

d'approuver le budget 2010 de la Corporation Anjou 80.

Adopté à l'unanimité.

30.04 1091362006

---

**CM10 0024**

**Approbation du budget 2010 de la Société de gestion Marie-Victorin**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 13 janvier 2010 par sa résolution CE10 0020;

Il est proposé par M. Marvin Rotrand

appuyé par M. Alan DeSousa

d'approuver le budget 2010 de la Société de gestion Marie-Victorin.

---

Un débat s'engage.

---

Il est proposé par Mme Josée Duplessis

appuyé par M. François Limoges

de procéder à un vote distinct à main levée sur l'article 30.05.

La proposition est agréée.

Le président du conseil met aux voix l'article 30.05 et le conseil se partage comme suit :

En faveur : 51

Contre : 9

Le président du conseil déclare l'article 30.05 adopté à la majorité des voix, et il est

RÉSOLU

en conséquence.

30.05 1091671001

---

Il est proposé par M. Marvin Rotrand

appuyé par M. Alan DeSousa

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 30.06 et 30.07 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

---

**CM10 0025****Approbation du budget 2010 de la Société d'habitation et de développement de Montréal (SHDM)**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 13 janvier 2010 par sa résolution CE10 0018;

Il est proposé par M. Marvin Rotrand

appuyé par M. Alan DeSousa

Et résolu :

d'approuver le budget 2010 de la Société d'habitation et de développement de Montréal (SHDM).

Adopté à la majorité des voix.

**Dissidences :** M. Étienne Brunet  
Mme Anie Samson

30.06 1091362009

---

**CM10 0026****Contributions financières 2010 de la Ville à certaines sociétés paramunicipales et autres organismes**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 13 janvier 2010 par sa résolution CE10 0008;

Il est proposé par M. Marvin Rotrand

appuyé par M. Alan DeSousa

Et résolu :

- 1- de verser, selon les modalités usuelles, les contributions financières prévues au budget 2010 de la Ville aux organismes suivants :

Organismes	Montant
- Musée d'archéologie et d'histoire de Montréal	4 390 600 \$
- Société de gestion Marie-Victorin	20 000 \$
- Communauté métropolitaine de Montréal	25 531 300 \$

- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à la majorité des voix.

**Dissidences :** Mme Josée Duplessis  
M. Luc Ferrandez  
M. Marc-André Gadoury  
M. Pierre Gagnier  
M. Francois Limoges  
M. Pierre Mainville  
M. Peter McQueen  
M. Alex Norris  
Mme Émilie Thuillier

30.07 1094259003

---

**CM10 0027**

**Avis de motion - Règlement relatif au taux du droit de mutation applicable aux transferts dont la base d'imposition excède 500 000 \$**

**AVIS DE MOTION**

Avis de motion est donné par monsieur Marvin Rotrand de la présentation à une séance subséquente du conseil municipal d'un règlement intitulé « Règlement relatif au taux du droit de mutation applicable aux transferts dont la base d'imposition excède 500 000 \$ », l'objet du projet de règlement étant détaillé au sommaire décisionnel.

41.01 1094957007

---

**CM10 0028**

**Avis de motion - Règlement concernant la taxe foncière sur les parcs de stationnement (exercice financier 2010)**

**AVIS DE MOTION**

Avis de motion est donné par monsieur Marvin Rotrand de la présentation à une séance subséquente du conseil municipal du règlement intitulé « Règlement concernant la taxe foncière sur les parcs de stationnement (exercice financier 2010) », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

41.02 1104957001

---

Il est proposé par M. Marvin Rotrand

appuyé par M. Alan DeSousa

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 80.01 (30.01) à 80.01 (30.05) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

---

**CM10 0029**

**Dépôt du budget 2010 de la Ville de Montréal (Volet agglomération)**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 26 janvier 2010 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Marvin Rotrand

appuyé par M. Alan DeSousa

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'adopter le budget de la Ville de Montréal pour l'exercice financier 2010 (volet agglomération), incluant le certificat du trésorier.

---

Un débat s'engage.

---

Il est proposé par Mme Anie Samson

appuyé par Mme Louise Harel

de procéder à un vote enregistré sur l'article 80.01 (30.01).

Le greffier fait l'appel des membres et le conseil se partage comme suit :

**VOTE**

**Votent en faveur:** Mesdames et Messieurs Tremblay, Bissonnet, Trudel, Barbe, DeSousa, Applebaum, Deschamps, Fotopulos, Deros, Worth, Rotrand, Venneri, Cinq-Mars, Bélanger, Campbell, Teti-Tomassi, Magri, Cowell-Postras, Forcillo, Gibeau, Tassé, Marotte, Deguire, Dubois, Benjamin, Ward, Perri, Clarke, Chitilian, Zambito, Bélanger, Calderone, Salem, Perez, Demers, Farinacci, Hénault et Bergeron (38)

**Votent contre:** Mesdames et Messieurs Harel, Samson, Ayotte, Primeau, Ménard, Croteau, Dorais, Blanchard, Décarie, Bourgeois, Fournier, Brunet, Robillard, Duplessis, Limoges, Ferrandez, Thuillier, Gagnier, McQueen, Norris, Mainville et Gadoury (22)

**Résultat:** En faveur : 38  
Contre : 22

Le président du conseil déclare l'article 80.01 (30.01) adopté à la majorité des voix, ei il est

RÉSOLU

en conséquence.

1094866002  
80.01 (30.01)

---

**CM10 0030**

**Adoption du Programme triennal d'immobilisations 2010-2012 de la Ville de Montréal (Volet agglomération)**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 26 janvier 2010 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Marvin Rotrand

appuyé par M. Alan DeSousa

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'adopter le programme triennal d'immobilisations 2010-2012 de la Ville de Montréal (volet agglomération).

---

Un débat s'engage.

---

Il est proposé par Mme Anie Samson

appuyé par Mme Louise Harel

de procéder à un vote enregistré sur l'article 80.01 (30.02).

Le greffier fait l'appel des membres et le conseil se partage comme suit :

### **VOTE**

**Votent en faveur:** Mesdames et Messieurs Tremblay, Bissonnet, Trudel, Barbe, DeSousa, Applebaum, Deschamps, Fotopulos, Deros, Worth, Rotrand, Venneri, Cinq-Mars, Bélanger, Campbell, Teti-Tomassi, Magri, Cowell-Poitras, Forcillo, Gibeau, Tassé, Marotte, Deguire, Dubois, Benjamin, Ward, Perri, Clarke, Chitilian, L. Zambito, Bélanger, Calderone, Salem, Perez, Demers, Farinacci, Hénault et Bergeron (38)

**Votent contre:** Mesdames et Messieurs Harel, Samson, Ayotte, Primeau, Ménard, Croteau, Dorais, Blanchard, Décarie, Bourgeois, Fournier, Brunet, Robillard, Duplessis, Limoges, Ferrandez, Thuillier, Gagnier, McQueen, Norris, Mainville et Gadoury (22)

**Résultat:** En faveur : 38  
Contre : 22

Le président du conseil déclare l'article 80.01 (30.02) adopté à la majorité des voix, et il est

### **RÉSOLU**

en conséquence.

1093074007  
80.01 (30.02)

---

### **CM10 0031**

#### **Adoption du budget de la Société de transport de Montréal pour l'exercice financier 2010 et approbation de son Programme triennal d'immobilisations 2010-2012**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 26 janvier 2010 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Marvin Rotrand

appuyé par M. Alan DeSousa

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'adopter le budget de la Société de transport de Montréal pour l'exercice financier 2010 et d'approuver son programme triennal d'immobilisations 2010-2012.

Il est proposé par Mme Josée Duplessis

appuyé par M. Alex Norris

de modifier la proposition principale présentement à l'étude afin d'y ajouter le texte suivant :

« Attendu que le conseil d'administration de la STM adopté une nouvelle grille tarifaire qui a fait passer le prix de la CAM de 68,50 \$ à 70 \$ et celle à tarif réduit de 37 \$ à 38,75 \$, le 1er janvier 2010, une dixième hausse de tarif en neuf ans »;

« Attendu que le transport en commun est un des outils les plus efficaces pour lutter contre l'augmentation des gaz à effet de serre, le transport routier formant 33 % des émissions de GES annuellement »;

« Il est proposé que la Ville exige de la part de la STM un décret du gel de la grille tarifaire de 2009 afin d'encourager de nouveaux usagers à utiliser les services de transport en commun et aux usagers actuels de continuer à le faire.

Pour ce faire, il est proposé d'augmenter la contribution de l'agglomération à la STM de 9 524 000 \$, en la faisant passer de 359 400 000 \$ (p.188) à 368 924 000 \$ pour l'année 2010 (somme correspondant au manque à gagner au niveau des ventes de titres de transport considérant le gel des tarifs et une croissance de 1 % de l'achalandage), et de réduire conséquemment de 9 524 000 \$ le budget prévu pour le réseau routier dans les charges de transport de l'agglomération (p.188 Tableau 64), en le faisant passer de 1 202 900 000 \$ à 1 193 376 000 \$ ».

Après avoir pris en délibéré cette proposition d'amendement, le président du conseil la juge irrecevable.

Il est proposé par Mme Josée Duplessis

appuyé par M. Alex Norris

de procéder à un vote à main levée sur la proposition d'amendement de Mme Duplessis et de M. Norris.

La proposition est agréée.

Le président met aux voix la proposition de Mme Duplessis et de M. Norris et le conseil se partage comme suit :

En faveur : 23

Contre : 37

La proposition d'amendement de Mme Duplessis et de M. Norris est rejetée à la majorité des voix.

Le conseil reprend l'étude de l'article 80.01 (30.03).

---

Un débat s'engage.

---

Il est proposé par Mme Anie Samson

appuyé par Mme Louise Harel

de procéder à un vote enregistré sur l'article 80.01 (30.02).

Le greffier fait l'appel des voix et le conseil se partage comme suit :

#### **VOTE**

**Votent en faveur:** Mesdames et Messieurs Tremblay, Bissonnet, Trudel, Barbe, DeSousa, Applebaum, Deschamps, Fotopulos, Deros, Worth, Rotrand, Venneri, Cinq-Mars, Richard Bélanger, Campbell, Teti-Tomassi, Magri, Cowell-Postras, Forcillo, Gibeau, Tassé, Marotte, Deguire, Dubois, Benjamin, Ward, Perri, Clarke, Chitilian, Zambito, Daniel Bélanger, Calderone, Salem, Perez, Demers, Farinacci, Hénault et Bergeron (38)

**Votent contre:** Mesdames et Messieurs Harel, Samson, Ayotte, Primeau, Ménard, Croteau, Dorais, Blanchard, Décarie, Bourgeois, Fournier, Brunet, Robillard, Duplessis, Limoges, Ferrandez, Thuillier, Gagnier, McQueen, Norris, Mainville et Gadoury (22)

**Résultat:** En faveur : 38  
Contre : 22

Le président du conseil déclare l'article 80.01 (30.03) adopté à la majorité des voix, et il est

RÉSOLU

en conséquence.

**CM10 0032**

**Résolution décrétant la publication d'un document explicatif du budget 2010 et du programme triennal d'immobilisations 2010-2012 de la Ville de Montréal (volet agglomération)**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 26 janvier 2010 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Marvin Rotrand

appuyé par M. Alan DeSousa

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

de décréter qu'un document explicatif du budget pour l'exercice financier 2010 et du programme triennal d'immobilisations 2010-2012 de la Ville de Montréal (volet agglomération) soit publié dans un journal diffusé sur le territoire de la ville, conformément à l'article 474.3 de la Loi sur les cités et villes.

Adopté à l'unanimité.

1091362011  
80.01 (30.04)

---

**CM10 0033**

**Approbation du budget 2010 de la Corporation d'habitations Jeanne-Mance**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 26 janvier 2010 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Marvin Rotrand

appuyé par M. Alan DeSousa

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'approuver le budget 2010 de la Corporation d'habitations Jeanne-Mance.

Adopté à l'unanimité.

1091362007  
80.01 (30.05)

---

Il est proposé par M. Marvin Rotrand

appuyé par M. Alan DeSousa

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 80.01 (30.06) à 80.01 (30.09) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

---

**CM10 0034**

**Approbation du budget 2010 de l'Office municipal d'habitation de Montréal**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 26 janvier 2010 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Marvin Rotrand

appuyé par M. Alan DeSousa

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'approuver le budget 2010 de l'Office municipal d'habitation de Montréal.

Adopté à l'unanimité.

1091362008  
80.01 (30.06)

---

**CM10 0035**

**Dépôt du budget 2010 de la Société du parc Jean-Drapeau**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 26 janvier 2010 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Marvin Rotrand

appuyé par M. Alan DeSousa

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'approuver le budget 2010 de la Société du parc Jean-Drapeau.

---

Un débat s'engage.

---

Il est proposé par Mme Anie Samson

appuyé par Mme Louise Harel

de procéder à un vote à main levée sur l'article 80.01 (30.07).

La proposition est agréée et le conseil se partage comme suit :

En faveur : 38  
Contre : 22

Le président du conseil déclare l'article 80.01 (30.07) adopté à la majorité des voix, et il est

**RÉSOLU**

en conséquence.

1091671002  
80.01 (30.07)

---

**CM10 0036****Contributions financières 2010 de la Ville à certaines sociétés paramunicipales et autres organismes**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 26 janvier 2010 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Marvin Rotrand

appuyé par M. Alan DeSousa

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- de verser, selon les modalités usuelles, les contributions financières prévues au budget 2010 de l'agglomération aux sociétés paramunicipales et organismes qui suivent :

-	Société de transport de Montréal	389 600 000 \$
-	Agence métropolitaine de transport	44 101 300 \$
-	Société du parc Jean-Drapeau	10 383 500 \$
-	Conseil des arts	10 700 000 \$
-	Office municipal d'habitation de Montréal	397 000 \$
-	Corporation d'habitation Jeanne-Mance	8 000 \$
-	Communauté métropolitaine de Montréal – volet Équipements scientifiques Montréal	4 468 700 \$

- 2- d'imputer ces dépenses conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1094259002  
80.01 (30.08)

**CM10 0037****Adopter une résolution ayant pour effet d'établir la quote-part générale et d'autres quotes-parts (exercice financier 2010)**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 26 janvier 2010 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Marvin Rotrand

appuyé par M. Alan DeSousa

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'adopter la résolution suivante :

Vu les articles 118.79 et 118.80 de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations* (L.R.Q., chapitre E-20.001) (ci-après désignée la « Loi »);

Vu l'article 474.7 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., chapitre C-19);

Vu l'*Arrêté de la ministre des Affaires municipales et des Régions en date du 26 novembre 2008, AM-2008, (2008) 140 G.O. II, 5967A*, concernant les règles permettant d'établir le potentiel fiscal des municipalités liées de l'agglomération de Montréal aux fins de la répartition des dépenses d'agglomération, pris en vertu de l'article 118.80 de la Loi (ci-après désigné l'« arrêté »);

Le conseil d'agglomération de Montréal décrète :

1. Aux fins du financement de dépenses faites par la municipalité centrale dans l'exercice d'une compétence d'agglomération, il sera perçu des municipalités liées les quotes-parts suivantes, établies en fonction du potentiel fiscal :

- 1° la quote-part générale qui finance toute dépense qui ne fait pas l'objet d'un autre mode de financement;
- 2° la quote-part pour les dépenses résiduelles du service de l'eau qui finance toute dépense relative au service de l'eau qui ne fait pas l'objet de la quote-part pour la contribution à la réserve financière pour le service de l'eau ou de la quote-part pour l'alimentation en eau potable;
- 3° la quote-part pour la contribution à la réserve financière pour le service de l'eau constituée par la résolution CG06 0527 du conseil d'agglomération telle que modifiée par la *Résolution modifiant la résolution visant à créer la réserve financière pour le service de l'eau CG08 0620*, qui sera affectée à la réserve financière pour le service de l'eau à la suite d'une résolution du conseil d'agglomération à cet effet;
- 4° la quote-part pour le déficit anticipé de l'exercice financier de 2009 ;
- 5° la quote-part pour le service des premiers répondants qui finance les dépenses liées à l'exercice de l'élément de sécurité publique que constitue le service des premiers répondants. La Ville de Côte-Saint-Luc n'est pas une municipalité liée pour la répartition de ces dépenses.

Aux fins du présent article, on entend par potentiel fiscal: le potentiel fiscal pour l'exercice de 2010 aux fins de la répartition des dépenses d'agglomération de la municipalité centrale, établi selon les règles prescrites par l'arrêté.

2. Les quotes-parts établies conformément à l'article 1 sont présentées à l'annexe A.

3. La présente résolution a effet à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2010.

Adopté à l'unanimité.

80.01 1094957004 (30.09)

## Annexe A

### Quotes-parts par villes liées

Villes liées	Quotes-parts partagées selon le mode de répartition de la quote-part générale					Quote-part pour le service des premiers répondants	
	Quote-part générale		Quote-part pour la contribution à la réserve financière pour le service de l'eau	Quote-part pour les dépenses résiduelles de l'eau	Quote-part pour le déficit anticipé de l'exercice financier de 2009		
	\$	%	\$	\$	\$	\$	%
<b>Montréal</b>	<b>1 340 883 895</b>	<b>81,212</b>	<b>60 909 085</b>	<b>95 296 868</b>	<b>29 236 361</b>	<b>3 793 916</b>	<b>82,298</b>
<b>Municipalités reconstituées</b>							
Baie-D'Urfé	8 770 855	0,531	398 412	623 346	191 238	24 816	0,538
Beaconsfield	15 533 172	0,941	705 588	1 103 945	338 682	43 950	0,953
Côte-Saint-Luc	21 776 026	1,319	989 167	1 547 626	474 800		
Dollard-Des Ormeaux	30 437 101	1,843	1 382 592	2 163 170	663 644	86 119	1,868
Dorval	52 778 008	3,197	2 397 419	3 750 943	1 150 761	149 331	3,239
Hampstead	7 776 009	0,471	353 222	552 642	169 547	22 002	0,477
L'Île-Dorval	40 186	0,002	1 825	2 856	876	114	0,002
Kirkland	23 676 763	1,434	1 075 507	1 682 712	516 243	66 991	1,453
Mont-Royal	34 703 668	2,102	1 576 399	2 466 396	756 672	98 191	2,130
Montréal-Est	13 886 791	0,841	630 802	986 937	302 785	39 291	0,852
Montréal-Ouest	4 124 980	0,250	187 375	293 163	89 940	11 671	0,253
Pointe-Claire	46 609 856	2,823	2 117 233	3 312 571	1 016 272	131 879	2,861
Senneville	2 967 974	0,180	134 819	210 934	64 713	8 398	0,182
Sainte-Anne-de-Bellevue	7 176 354	0,435	325 983	510 025	156 472	20 305	0,440
Westmount	39 946 910	2,419	1 814 572	2 839 034	870 994	113 026	2,452
<b>Total municipalités reconstituées</b>	<b>310 204 653</b>	<b>18,788</b>	<b>14 090 915</b>	<b>22 046 302</b>	<b>6 763 639</b>	<b>816 084</b>	<b>17,702</b>
<b>Agglomération de Montréal</b>	<b>1 651 088 548</b>	<b>100,000</b>	<b>75 000 000</b>	<b>117 343 170</b>	<b>36 000 000</b>	<b>4 610 000</b>	<b>100,000</b>

À 23 h 53, tous les points de l'ordre du jour ayant été étudiés, le président du conseil déclare l'assemblée levée.

\_\_\_\_\_  
PRÉSIDENT DU CONSEIL

\_\_\_\_\_  
GREFFIER

Tous et chacun des règlements et résolutions ci-dessus relatés sont approuvés.

\_\_\_\_\_  
MAIRE